

# CORPORATION MUNICIPALE DE PIEDMONT

---

## AVIS PUBLIC

---

### DÉROGATIONS MINEURES

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 2 octobre 2023 à 19h00, à l'hôtel de ville de la municipalité de Piedmont, les demandes de dérogation mineure à la réglementation suivante seront entendues.

**357, chemin des Sorbiers - lot 5 066 907**

Nature: distance dérogatoire d'un spa de la ligne du lot privatif

Une décision favorable du conseil aura pour effet de rendre conforme:

- L'implantation d'un spa à 0.62m de la ligne privative alors que l'article 2.6.5.1 du règlement de zonage 757-07 et ses amendements prévoit une distance minimum de trois (3) mètres de toute ligne de propriété.

**673, chemin de la Rivière – lot 2 313 042**

Nature: Pente dérogatoire de la toiture couvrant une galerie attachée au bâtiment principal.

Une decision favorable du conseil aura pour effet de rendre conforme:

- L'aménagement d'une pente de toit 3:12 alors que l'article 2.7.1 du règlement de zonage 757-07 et ses amendements prévoit que toute pente de toit doit être au minimum 6:12

Quiconque est intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à une ou l'autre de ces demandes lors de l'assemblée qui aura lieu le 2 octobre 2023 à compter de dix-neuf heures (19 h 00) dans la salle de l'Hôtel de ville située au 670, rue Principale à Piedmont ou en transmettant, avant le 2 octobre 2023 à 13 heures, ses commentaires par écrit à l'adresse courriel suivante [cpetrod@piedmont.ca](mailto:cpetrod@piedmont.ca)

Donné à Piedmont, ce 14e jour du mois de septembre 2023.



---

Caroline Aubertin  
Directrice Générale et greffière-trésorière